

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

RÉSOLUTION NO 2024-10-222

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE l'article 148 du Conseil Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil Municipal pour 2025, qui se tiendront les LUNDIS et qui débiteront à 19h30 soient :

13 janvier	3 février
3 mars	7 avril
5 mai	2 juin
7 juillet	11 août
8 septembre	6 octobre
11 novembre (mardi)	1er décembre

Donné à Saint-Victor, ce 8^e jour du mois d'octobre 2024



Carole-Anne Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Carole-Anne Jacques, Directrice générale /Greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public à l'hôtel de ville situé au 287 Rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis public en date du 8 octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois d'octobre 2024.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière